

## Sommaire

1.	Le cadre général du budget.....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement.....	1
3.	Analyse de la section d'investissement.....	6
4.	Les données synthétiques du Budget Primitif - Récapitulatif.....	7

## 1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et de sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de tout autre financeur chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 2. Analyse de la section de fonctionnement

### a) Généralités

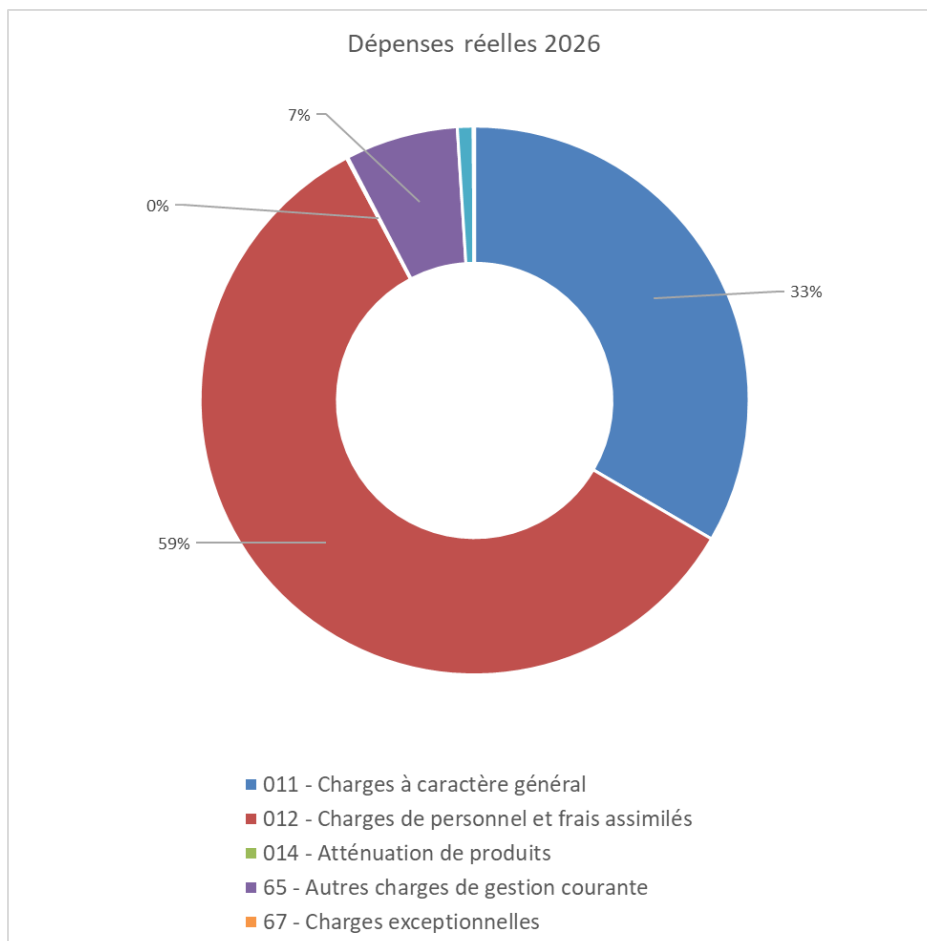
Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement du budget 2026 s'équilibre à hauteur de **3 878 287,44 €**.

## b) Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses	BP 2026
<b>011 - Charges à caractère général</b>	1 251 996,19 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	2 205 500,00 €
<b>014 - Atténuation de produits</b>	3 600,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	248 856,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	34 940,66 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	3 000,00 €
<b>68 - Dotation aux provisions et dépréciations</b>	100,00 €
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>3 747 992,85 €</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	- €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	130 294,59 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>130 294,59 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 878 287,44 €</b>



### c) Focus sur les subventions aux associations

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations reste fixée à 35 000 €. La répartition de l'enveloppe est la suivante :

ANCIENS COMBATTANTS	500 €
A.S.E.A. FOOTBALL	4 000 €
ADMR	
ALLENES BOUTIS et COUTURE	250 €
ALLENES ON DANSE	2 000 €
AMICALE DU PERSONNEL	7 500 €
AMICALE LAÏQUE	1 200 €
ASSO RENCONTRE AMITIE	500 €
BAD'CLUB	800 €
BRIGADE DE LEON	- €
COMITE DES FETES	4 500 €
CHASSE LE MARAIS	
COMPAGNIE DES ARTISTES Alm	500 €
CONFRERIE DU JEU	500 €
DON DU SANG	250 €
ENTENTE90 ALLENES	2 500 €
GYM DANSE	2 500 €
HARMONIE ALLENES	2 200 €
LES COPAINS D'ABORD	300 €
PARENTS D'ELEVES COLLEGE	500 €
PARENTSD'ELEVES ECOLES	800 €
RESTAU DU CŒUR	200 €
TALENTS ET PASSIONS	500 €
SYNDICAT ELEVAGE	
VAP	150 €
YOGALEN	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 650 €</b>

Cette enveloppe est complétée par une enveloppe dédiée aux subventions de projet qui s'élève à 2 350,00 €.

La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale s'élèvera à 30 000,00 €.

### d) Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement :

- Les impôts locaux

Taxes foncières et d'habitation	Montant Total
2023	1 406 294,00 €
2024	1 233 446,00 €
2025	1 251 040,00 €
2026 (prévision)	1 250 000,00 €

- Les dotations versées par l'Etat

<i>Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</i>	<i>Montant Global</i>	<i>dont Dotation Forfaitaire</i>	<i>dont Dotation de Solidarité Rurale (DSR)</i>	<i>dont Dotation Nationale de Péréquation (DNP)</i>
<b>2023</b>	<b>636 873,00 €</b>	480 753,00 €	60 670,00 €	95 450,00 €
<b>2024</b>	<b>638 253,00 €</b>	483 670,00 €	68 678,00 €	85 905,00 €
<b>2025</b>	<b>631 494,00 €</b>	481 955,00 €	72 224,00 €	77 315,00 €
<b>2026 (prévision)</b>	<b>610 000,00 €</b>	475 000,00 €	65 000,00 €	70 000,00 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

<b>Produits des Services</b>	<b>Montant Total</b>
<b>2023</b>	<b>194 479,00 €</b>
<b>2024</b>	<b>233 693,19 €</b>
<b>2025</b>	<b>275 901,48 €</b>
<b>2026 (prévision)</b>	<b>291 130,00 €</b>

#### e) La fiscalité

L'évolution des taux des impôts locaux sur les dernières années a été la suivante (impôts ménages) :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	19,08 %	19,08 %	19,08 %	19,08 %
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	56,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	65,00 %	65,00 %	65,00 %	65,00 %

A noter : depuis 2020, la taxe d'habitation dite « classique » n'est plus perçue par les communes et a été compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière sur le bâti pour 19,29 %.

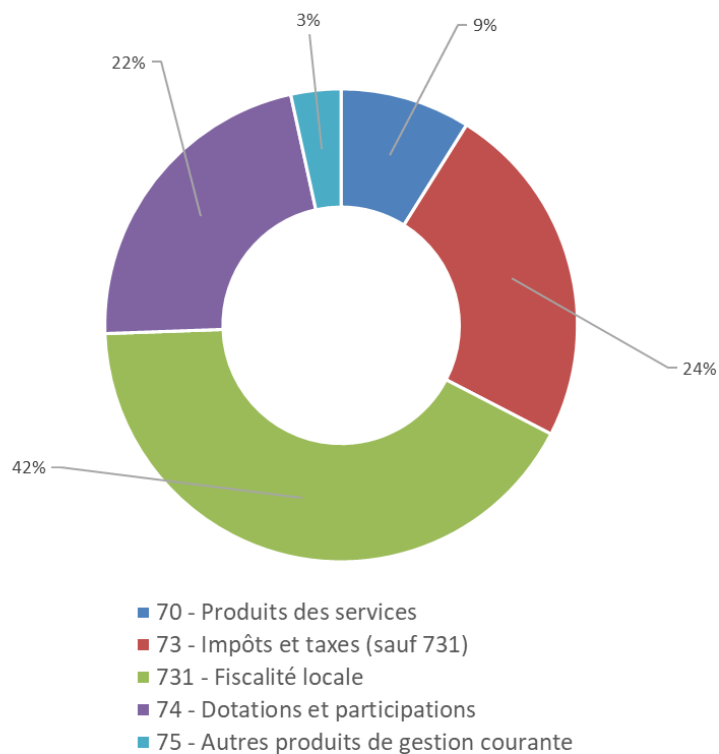
En 2023, un nouveau taux de taxe d'habitation, applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants, a cependant dû être voté.

Pour l'année 2026, les taux d'imposition ne connaîtront pas d'augmentation.

Le produit total attendu de la fiscalité locale 2026 s'élève à **1 250 000 €**.

Recettes	BP 2026
002 - Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1	600 395,29 €
013 - Atténuation de charges	3 000,00 €
70 - Produits des services	291 130,00 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	774 300,00 €
731 - Fiscalité locale	1 367 100,00 €
74 - Dotations et participations	723 200,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	112 000,00 €
76 - Produits financiers	100,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €
78 - Reprise sur provisions	- €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>3 871 225,29 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 062,15 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>7 062,15 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 878 287,44 €</b>

Recettes réelles 2026



### 3. Analyse de la section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de matériel technique et des travaux soit les équipements.

Dépenses	BP 2026 - TOTAL	BP 2026 - RAR	BP 2026 - Nvx
16 - Emprunts et dettes assimilées	195 867,72 €	- €	195 867,72 €
204 - Subventions d'équipement versées	3 900,00 €	- €	3 900,00 €
<b>Opérations d'équipement dont :</b>	<b>494 444,13 €</b>	<b>129 292,82 €</b>	<b>368 731,31 €</b>
102 - Stade municipal	3 924,02 €	3 924,02 €	- €
110 - Illuminations de Noël	- €	- €	- €
113 - Salle polyvalente	1 100,00 €	- €	1 100,00 €
120 - Cimetière	99 884,36 €	79 884,36 €	20 000,00 €
121 - Espace culturel	789,60 €	789,60 €	- €
122 - Maison médicale	- €	- €	- €
125 - Espace jeunesse	2 340,00 €	2 340,00 €	- €
128 - Acquisition de terrains			3 580,00 €
129 - Ecole maternelle + restaurant scolaire	16 324,80 €	9 574,80 €	6 750,00 €
130 - Ecole primaire Le Petit Prince	12 635,92 €	8 935,92 €	3 700,00 €
131 - Salle Sicot Coulon	31 045,12 €	21 045,12 €	10 000,00 €
132 - Réfection éclairage public	21 299,00 €	2 799,00 €	18 500,00 €
133 - Vidéo surveillance	- €	- €	- €
134 - Salle Henri Marchand	- €	- €	- €
40 - Mairie	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
52 - Acquisition matériel de camping	- €	- €	- €
61 - Matériel voirie et signalisation	1 100,00 €	- €	1 100,00 €
66 - Matériel informatique	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
70 - Aménagement boucle de randonnées	- €	- €	- €
71 - Espaces verts	- €	- €	- €
74 - Travaux divers bâtiments communaux	289 501,31 €	- €	289 501,31 €
82 - Matériel services techniques	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
86 - Mobilier urbain	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
90 - Eglise	- €	- €	- €
93 - Achat d'un véhicule	- €	- €	- €
<b>Sous total des dépenses réelles</b>	<b>697 791,85 €</b>	<b>129 292,82 €</b>	<b>568 499,03 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 062,15 €	- €	7 062,15 €
041 - Opérations patrimoniales	2 796,00 €	- €	2 796,00 €
<b>Sous total dépenses d'ordre</b>	<b>9 858,15 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 858,15 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>707 650,00 €</b>	<b>129 292,82 €</b>	<b>578 357,18 €</b>

Recettes	BP 2026 - TOTAL	BP 2026 - RAR	BP 2026 - Nvx
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	362 810,00 €	- €	362 810,00 €
13 - Subventions d'investissement	68 995,00 €	67 805,00 €	1 190,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
<b>Sous total des recettes réelles</b>	<b>431 805,00 €</b>	<b>67 805,00 €</b>	<b>364 000,00 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	142 754,41 €	- €	142 754,41 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 294,59 €	- €	130 294,59 €
041 - Opérations patrimoniales	2 796,00 €	- €	2 796,00 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>275 845,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>275 845,00 €</b>
<b>Total recettes de d'investissement</b>	<b>707 650,00 €</b>	<b>67 805,00 €</b>	<b>639 845,00 €</b>

c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2026 sont les suivants :

- Travaux d'étanchéité sur la toiture de la salle Sicot Coulon : 21 045,12 €
- Travaux de rénovation / effacement réseaux éclairage public : 25 199,02 €
- Travaux de reprise de concessions au cimetière : 20 000,36 €
- Travaux de rénovation de la clôture du cimetière (solde) : 79 884,36 €
- Réserve pour investissements à intervenir dans l'année : 289 501,31 €

d) Les subventions d'investissements sollicitées :

- **Pour la rénovation de l'éclairage sportif de la salle Sicot Coulon**
  - Coût : 74 710,00 € HT soit 89 652,00 € TTC
  - DETR : 33 619,50 €
  - Reste à charge mairie : 56 032,50 €
- **Pour l'équipement de la police municipale**
  - Projet : Acquisition d'une caméra piéton
  - Coût : 1 260,00 € HT soit 1 512,00 € TTC
  - Subvention au titre du FIPD: 200,00 €
  - Reste à charge mairie : 1 312,00 €

## 4. Les données synthétiques du Budget Primitif - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 878 287,44 €.

b) Recettes et dépenses d'investissement :

La section d'investissement est répartie comme suit :

- Dépenses :

Crédits reportés 2025 : 129 292,82 €  
Nouveaux crédits : 578 357,18 €  
**TOTAL : 707 650,00 €**

- Recettes :

Crédits reportés 2025 : 67 805,00 €  
Excédents cumulés : 142 754,41 €  
Nouveaux crédits : 497 090,59 €  
**TOTAL : 707 650,00 €**

### **c) Principaux ratios du Budget 2026**

Population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : **3 582 habitants**

Potentiel fiscal par habitant : **829,30 €**

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **1 046,34 €**

Recettes réelles de fonctionnement / population : **913,13 €**

Dépenses d'équipement brut / population : **139,04 €**

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : **15,23 %**

Encours de dette / population : **533,76 €**

DGF (globale) / population : **170,30 €**

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **58,84 %**

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : **120,58 %**

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : **58,45 %**

### **d) Etat de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la dette en capital s'élève à **1 667 500,48 €** et le montant de l'annuité à payer s'élève à **203 846,45 €**.

Fait à Allennes-Les-Marais, le 5 mars 2026

**Le Maire,**

**Carine VANDAELE.**